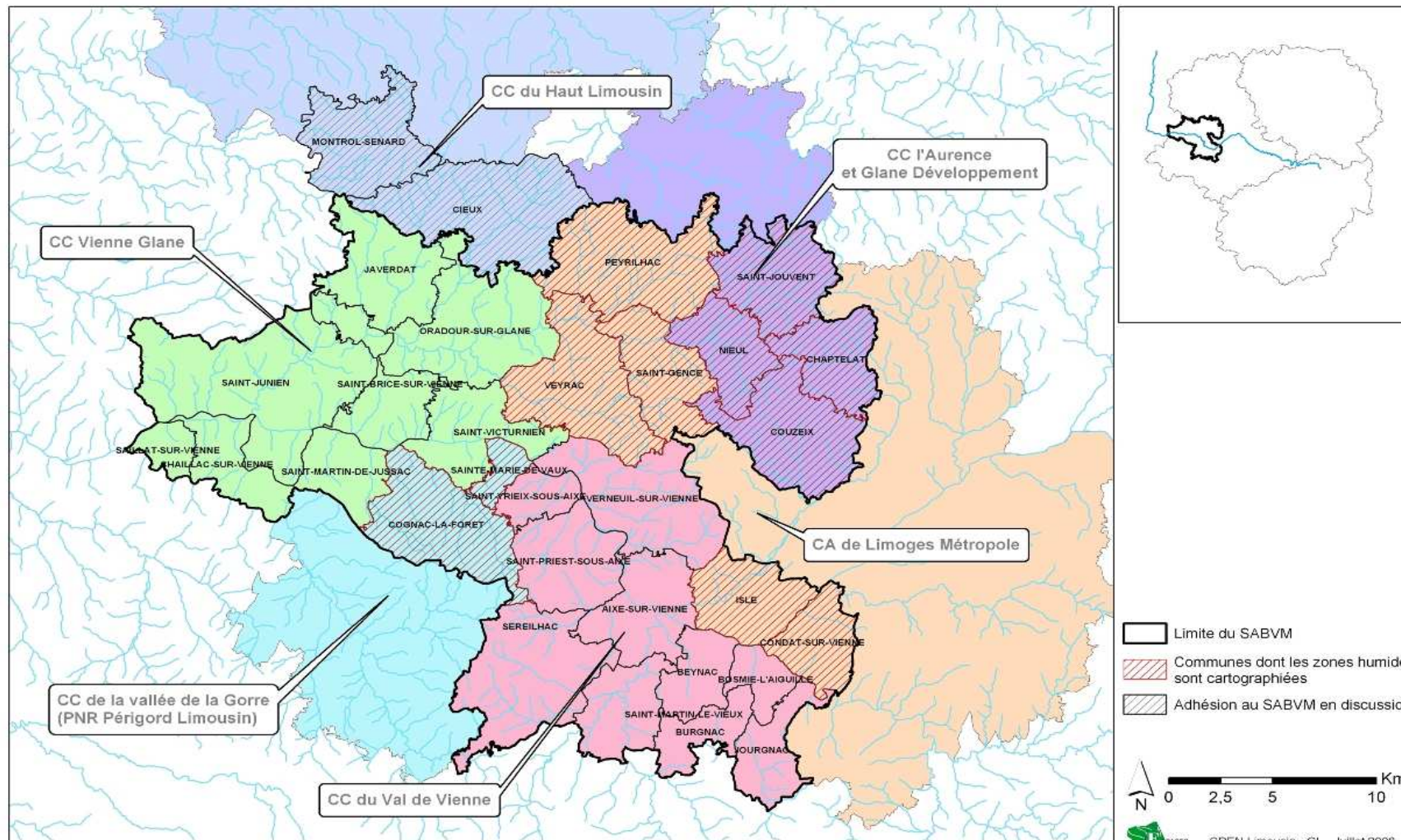




**La prise en compte des problématiques des têtes de bassin  
dans le cadre du contrat de restauration et entretien  
des cours d'eau et des zones humides  
du bassin de la Vienne moyenne**

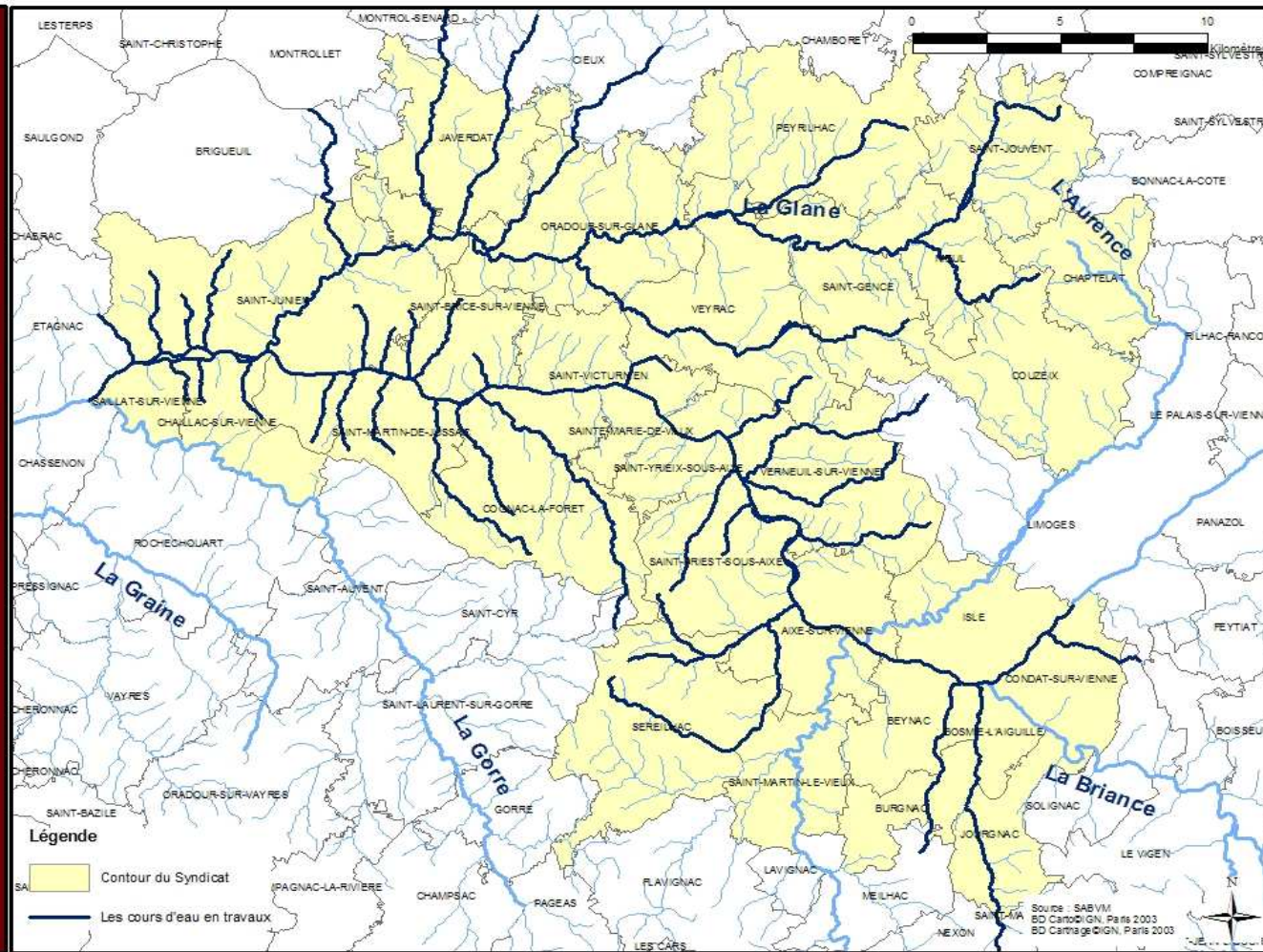


## PERIMETRE DU CRE DE LA VIENNE MOYENNE





**Les cours d'eau du Syndicat d'Aménagement  
du Bassin de la Vienne Moyenne**



Le périmètre du Contrat de restauration et entretien  
des cours d'eau et zones humides de la Vienne moyenne.

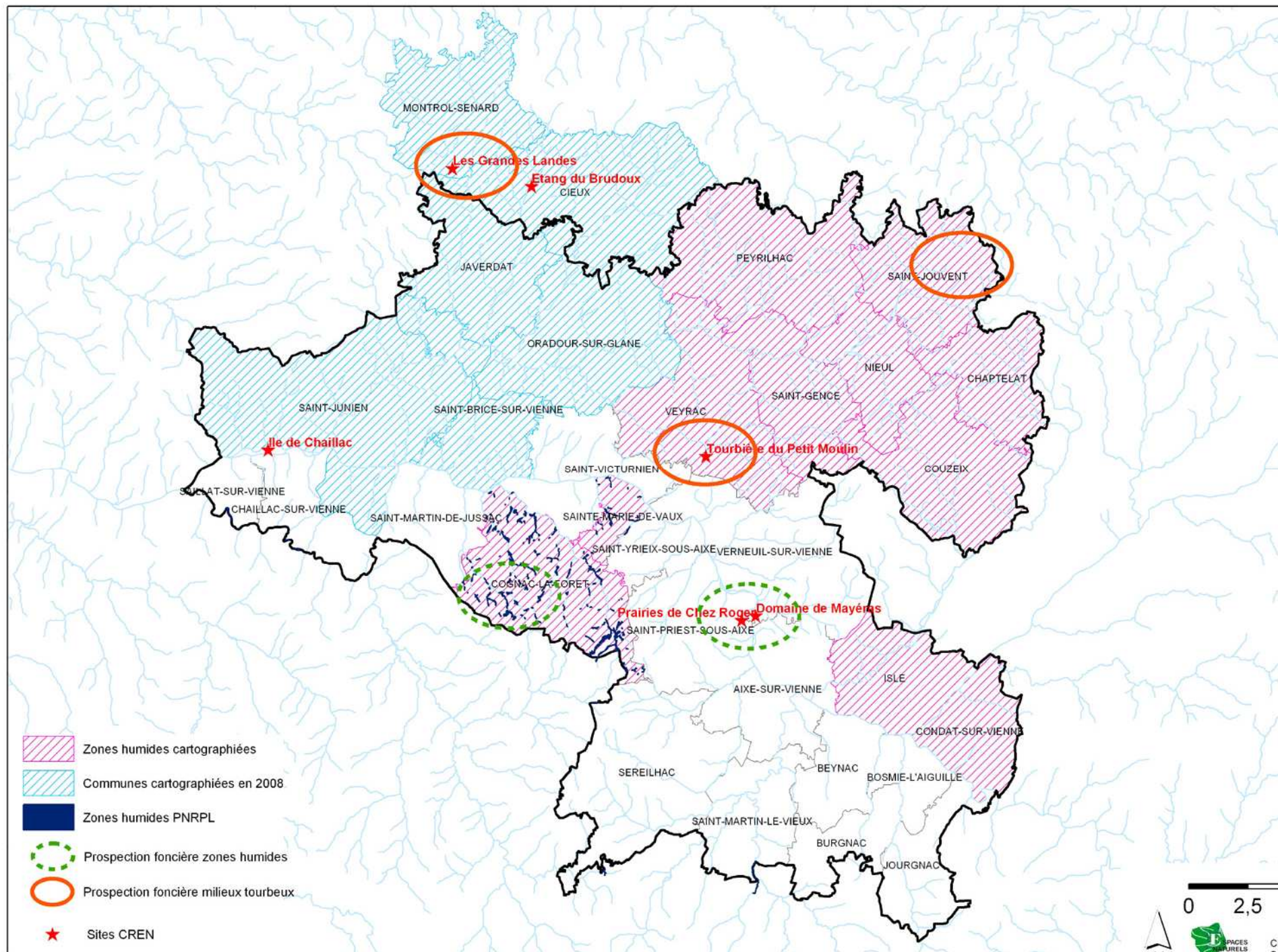
Directive cadre sur l'eau	9 <sup>ème</sup> programme de l'AELB	Plan Loire Grandeur Nature n°3 : Objectifs de la plate forme « eau, espaces et espèces »	Politique « eau et milieux aquatiques » de la Région Limousin	Préconisations du SAGE Vienne
<p>Délais et actions supplémentaires pour la morphologie, l'hydrologie et les micropolluants sur Vienne et Glane.</p> <p>Maintien du bon état sur l'ensemble des bassins des petits affluents.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•6 - Entretien et restaurer les fonctions des milieux aquatiques</li> <li>•7- Réduire les conséquences directes et indirectes des inondations</li> <li>•8 - Renforcer la connaissance</li> <li>•9 - Encourager et privilégier les démarches globales de territoire</li> <li>•10 - Communiquer, informer, éduquer pour l'eau et la protection des milieux aquatiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•-Préserver la fonctionnalité hydrologique et la qualité écologique des corridors fluviaux</li> <li>•-Préserver la diversité biologique des vallées alluviales, Améliorer la fonctionnalité hydraulique et écologique des zones humides concernées</li> <li>•-Poursuivre la restauration et améliorer la gestion durable des vallées alluviales</li> <li>•-Préserver l'espace de mobilité des cours d'eau</li> <li>-Accompagner et faciliter les échanges d'expériences, mises en œuvre dans le cadre des politiques publiques du bassin.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Favoriser la restauration des fonctionnalités naturelles des milieux et le maintien de la biodiversité.</li> <li>-Réduire les pollutions et préserver la qualité des eaux pour assurer la sécurité des usages développés sur le territoire régional.</li> <li>- Organiser la gestion solidaire de la ressource en eau et des milieux aquatiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Restaurer et entretenir les berges et les lits du bassin</li> <li>• Contrôler l'expansion des espèces envahissantes, autochtones et introduites</li> <li>• Maintenir ou restaurer la qualité piscicole des cours d'eau</li> <li>• Préserver et gérer les zones humides de l'ensemble du bassin</li> <li>• Maintenir et améliorer la biodiversité du bassin de la Vienne (hors poissons et zones humides)</li> <li>• Préserver et mettre en valeur le patrimoine culturel, architectural et paysager</li> </ul>

## Les actions du CRE de la Vienne sur les têtes de bassin

- **Compléments d'études** permettant d'avoir une connaissance complète et homogène des zones humides présentes sur le territoire du SABVM.
- **Maitrise foncière ou maitrise d'usage** sur des sites dont l'intérêt fonctionnel en terme de ressource en eau et de biodiversité liée aux zones humides est déjà connu ou aura été mis en évidence dans le cadre des études prévues ci-dessus.
- **Réalisation de plans de gestion écologique** des sites ou ensemble de sites faisant l'objet d'une maitrise foncière ou d'usage.
- **Réalisation de travaux de restauration et de gestion** visant à maintenir ou rétablir le bon fonctionnement écologique et hydrologique de sites ou ensembles de sites ayant fait l'objet de plans de gestion.
- **Réalisation de travaux** sur des sites ne bénéficiant pas de plans de gestion mais en cohérence avec les objectifs du CRE (destruction de stations d'espèces végétales invasives).
- **Réalisation de suivis scientifiques** concernant les milieux naturels et semi naturels et les espèces animales ou végétales liés aux milieux aquatiques et aux zones humides.
- **Participation à la communication sur l'eau et les milieux aquatiques** aussi bien en ce qui concerne la mise en place du CRE lui-même que celle des programmes et politiques portés par les instances du Bassin Loire Bretagne et de la vallée de la Vienne.
- **Appui aux collectivités et aux professionnels du bassin de la Vienne moyenne** pour la mise en place de leurs actions ayant un lien avec les milieux aquatiques, les zones humides et les milieux naturels au sens plus large.
- **Echanges d'expérience, diffusion de la connaissance** par des animations et publications adaptées aux différents publics

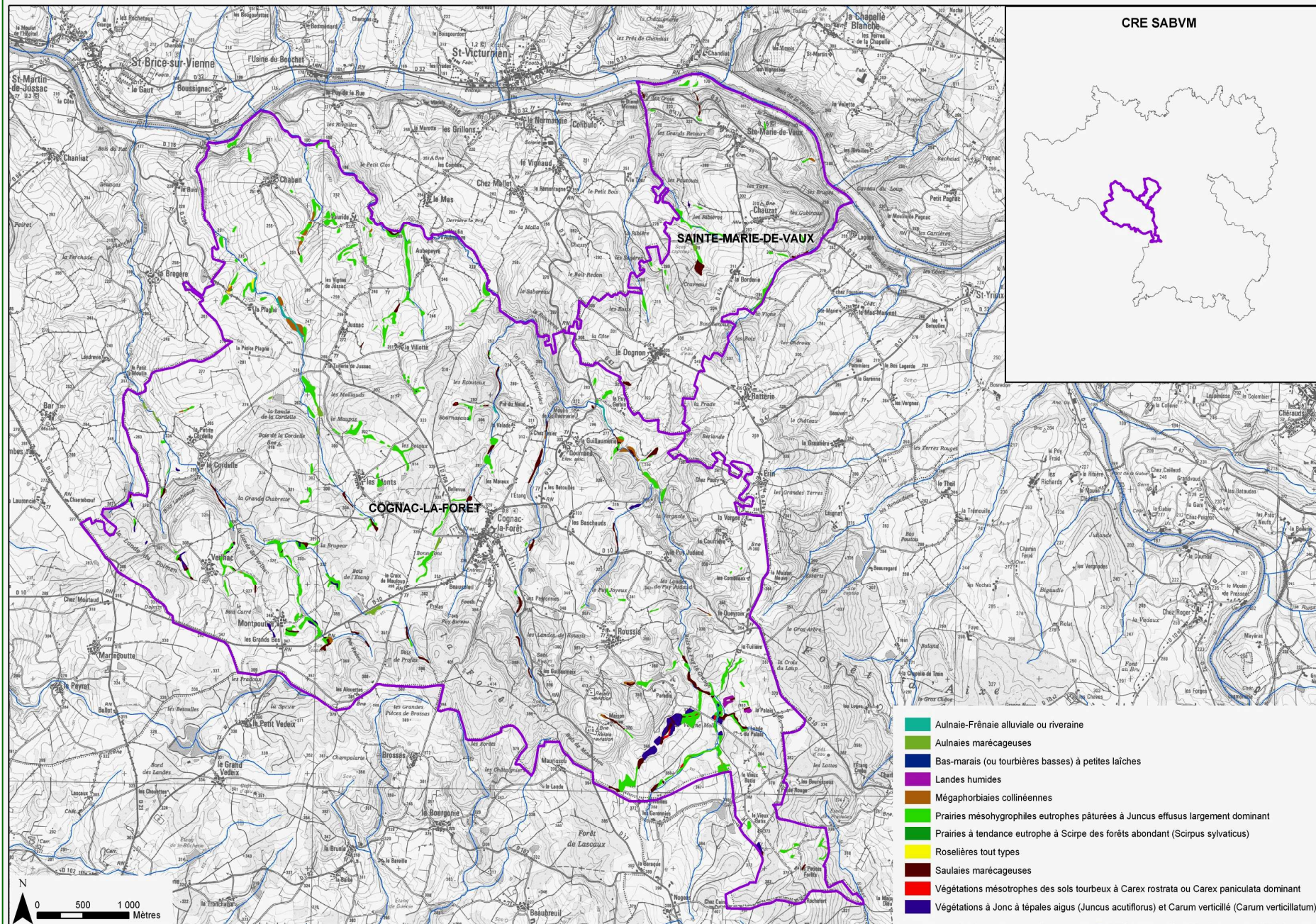


# ETUDE ET PROTECTION DES ZONES HUMIDES DU BASSIN DE LA VIENNE MUYENNE





# ZONES HUMIDES DES COMMUNES DE COGNAC ET SAINTE-MARIE-DE-VAUX



CRE SABVM

- Aulnaie-Frênaie alluviale ou riveraine
- Aulnaies marécageuses
- Bas-marais (ou tourbières basses) à petites laïches
- Landes humides
- Mégaphorbiaies collinéennes
- Prairies mésophylophiles eutrophes pâturées à *Juncus effusus* largement dominant
- Prairies à tendance eutrophe à *Scirpus des forêts* abondant (*Scirpus sylvaticus*)
- Roselières tout types
- Saules marécageuses
- Végétations mésotrophes des sols tourbeux à *Carex rostrata* ou *Carex paniculata* dominant
- Végétations à *Jonc* à têtes aigus (*Juncus acutiflorus*) et *Carum verticillé* (*Carum verticillatum*)

Sources : Inventaire des zones humides CBN Massif Central, IGN Scan 25, IGN BD Carto

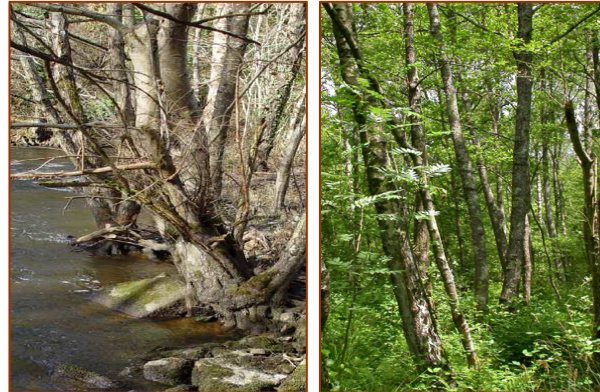


## La DIREN Limousin a publié un guide permettant d'identifier les différents types de zones humides présents en Limousin et sur la Vienne moyenne

Hauteur de la végétation	Sol tourbeux	Sol non tourbeux	Autres caractéristiques	Formation végétale	Code et intitulé CORINE-Biotopes	Numéro de fiche	Intérêt
Végétation basse (moins de 1 m de hauteur)			dominée par le Jonc diffus	Jonçaies	Cor 37.241 : Pâtures à grand Jonc	1	
		X	dominée par des plantes à port non graminéen	Praies humides	Cor 37.21 : Praies humides atlantiques Cor 37.24 : Praies à Agropyre et Rumex	2	
			dominée par la Molinie et/ou le Jonc à tépales aigus	Moliniaies	Cor 37.31 : Praies humides oligotrophes	3	**
		X	dominée par de petits <i>Carex</i> (tiges à section triangulaire)	Parvocaricaies	Cor 54.4 : Bas-marais acides	4	***
		X	dominée par la Molinie	Tourbières	Cor 51.2 : Tourbières à Molinie bleue	5	*
					Cor 51.1 : Tourbières hautes		***
		X	sur sol tremblant ou spongieux		Cor 54.5 : Tourbières de transition		***
					Cor 54.6 : Communautés à <i>Rhynchospora alba</i>		***
	X	X	dominée en partie par des plantes ligneuses basses	Landes humides	Cor 31.1 : Landes humides	6	***
Végétation élevée (de 1 m à 2 m de hauteur)		X	dominée par de grands <i>Carex</i> (tiges à section triangulaire)	Magnocaricaies	Cor 53.2 : Communautés à grandes Laiches	7	*
			dominée par des plantes de type « roseaux »	Roselières	Cor 53.1 : Roselières	8	**
		X	dominée par des plantes herbacées de type « non graminéen »	Mégaphorbiaies	Cor 37.1 : Communautés à Reme des prés et communautés associées Cor 37.7 : Lisières humides à grandes herbes	9	**
Végétation arbustive dominante	X	X	présence de résineux spontanés et d'arbustes feuillus	Tourbières boisées	Cor 44.A : Forêts marécageuses de Bouleaux et de Conifères	6	*
			présence d'arbustes ou d'arbres à feuilles caduques	Saulaies-Aulnaies	Cor 44.1 : Formations riveraines de Saules	10	*
					Cor 44.9 : Bois marécageux d'Aulnes, Saules et Myrte des marais		**



**Des prairies humides à joncs et des tourbières aux ripisylves :  
les divers types de zones humides présentes sur le bassin de la Vienne moyenne**





## Les petits milieux tourbeux





## Les prairies humides naturelles





## ETUDE DU STATUT DE LA TRUITE FARIO SUR LE BASSIN DE LA VIENNE MOYENNE

